



Délibération n° 2020-02-29-08
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Syndical du 29 février 2020

Objet : Création d'un
poste de rédacteur
principal de 2^{ème} classe

Rapporteur : Monique
BONNET

Date de convocation :
20 février 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 142
Présents : 74
Pouvoir : 8
Votants : 82

Pour : 80
Contre : 0
Blanc : 0
Nul : 0

L'an deux-mille-vingt, le vingt-neuf février. à dix-heures trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Studio 120 à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Bernard VEISSIERE, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

Gilles MAS – Daniel GORCE – Michel NORE – Frédéric POYET- Sébastien BOROWSKI – Jean-Louis HOSTALIER – Jean-Michel VARGAS – Bernard VEISSIERE – Cédric SIMON – Jean-Pierre SAUVANT – Emmanuel PINTE – René BOURBON – Gérard LAFONTAINE – Jean-Pierre CHASSANG – Alain HAUTIER – Denis FOURNIAT – Pascal CAILLET – Josette CHAPUZET – Michel BOYER – Sébastien GOUTTEBEL – Annie TALLARD – Gérard CHANSARD – Serge BRIOT – Noël MESTRE – Jean-Claude SAUVAT – Alain GUILHEN – Antonio MARQUES – Jean-Pierre PEYRIN – Gérard ROUX – Eric BRUGIERE – Jacky BOUKHALFA – Philippe DUDYSK – Marcel BARGEON – Daniel QUENIN – René HÉRAUT – Marc-Antoine DEVERNOIX – Claude LAURENCON – Richard VEGA – Max CLERMONT – Gérard HILAIRE – Laurent BEGON – Jean-Paul CHANAL – Anthony LEROY – Jean-Paul POUZADOUX – André GAUTHIER – René GUELON – Marc DELPOSEN – Stéphane DUBOS – Pierre METZGER – Marie-Christine BELOUIN – Florent BERNARD – Monique BONNET – Marie-Claude CAMINADA – Francis CHATELLIN – Alain CLUZEL – Jean-Pierre FASSIER – Daniel FERRAGU – Françoise GATTO – Henri JAVION (à partir du point 1) – Claudine KHATCHADOURIAN TECER – Chantal LAVAL – Jean-Yves MANIEL – Roch MENES – Françoise NOUHEN – Bruno PONTRUCHER – Christine TORRESAN LACROIX – Bernard VILLEBRUN – René VINZIO

Suppléants ayant pouvoir :

Michel PAQUET – André DALMAS – Suzanne MACHANEK – Christian GUENOLE – Jean-Luc GUILLOT – Evelyne BRUN – Jean-Marc MIGUET



Pouvoirs :

Alain PAULET à Antonio MARQUES – Christian FERRET à Marcel BARGEON – Pascal DECOTTE à Jean-Pierre FASSIER – Christian MELIS à Bernard VEISSIERE – Jocelyne CHALUS à Monique BONNET – André FERRI à Chantal LAVAL – Michel PROSLIER à Françoise GATTO – Jean-Louis HOSTALIER à Sébastien BOROWSKI (à partir du point 8)

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail du poste,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical en date du 29 février 2020. Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, en raison de l'avancement de grade d'un agent,

ARTICLE 2 :

Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée :

- **La création** d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 mars 2020.

- Filière : administrative
- Cadre d'emplois : rédacteur
- Grade : rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Ancien effectif : aucun
- Nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 6, article 6411.

Le conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide

- D'approuver la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bernard VEISSIERE




Publié et certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 02 mars 2020 et de la publication le 02 mars 2020.